

Caractéristiques de l'oral

1. Il dure 5 min par élève (3 élèves : 15 min)
 2. Il n'est pas improvisé.
 3. Il doit séduire le jury.
 4. Il donne une réponse (ou des pistes de réponses) à la problématique.
 5. Il est suivi de 5 min de questions par élève.
- L'oral doit être préparé et organisé.
 - La répartition de parole est libre.
 - Pendant l'oral, les élèves expliquent leur démarche (scientifique en TS) : choix de la problématique, hypothèses, expériences, analyse des données, des erreurs, personnes rencontrées, difficultés, choix de la production. C'est un peu une démonstration qui doit convaincre le jury.
 - Utiliser des supports variés pour attirer l'attention du jury et présenter son argumentation : affiches, diaporama, extrait d'une production, partie d'expérience pertinente, objets (vanille, articles, photos). Ces supports ne sont pas là pour décorer, ils doivent être utilisés !

Comment préparer l'oral ?

La rédaction de la fiche de synthèse aide à préparer l'oral.

Ne pas tout présenter à l'oral, trier et sélectionner uniquement les données, arguments, expériences qui permettent de répondre à la problématique .

Choisir puis préparer des supports visuels adaptés pour la présentation. Ces supports peuvent (et même doivent) être différents de la production.

Répartir les temps de parole, et les rôles de chaque élève. Préparer des fiches (ne pas lire les notes)

Pour éviter de regarder le jury, on peut aussi mettre en scène l'oral. Ex : débat télévisé (sujet : centrales nucléaires). Un élève représente l'ingénieur, un autre un médecin et le dernier un écologiste.

Prévoir au moins 15 jours et 5 répétitions.

Faire un oral devant des personnes ne connaissant pas votre TPE. Elles doivent comprendre la logique de votre démarche.

Critères évalués pour l'oral (3 points pour la présentation, 3 points pour les réponses aux questions du jury):

- Qualité de la présentation : construction de l'exposé.
- Qualité de l'argumentation : argumentation et justification des choix.
- Réactivité face aux questions.
- Richesse des connaissances mises en jeu.
- Qualité de l'expression orale : clarté, audibilité, richesse du vocabulaire.
- Prise de distance par rapport aux notes.
- Capacité à insérer sa contribution dans le cadre du travail collectif.

Extrait du BO n°35. 27 Septembre 2001

Composition du jury de l'épreuve orale

Le jury d'oral est composé d'au moins deux examinateurs, enseignant de l'une ou l'autre des disciplines concernées par le TPE ou enseignant documentaliste, ayant une expérience de l'encadrement de TPE. Aucun élève ne peut être examiné par l'un ou l'autre des professeurs ayant encadré son TPE au cours de l'année.

Les examinateurs disposent, quelques jours avant l'épreuve orale, de la synthèse écrite par le candidat, de son carnet de bord et de la proposition de points faite par les professeurs responsables du TPE pour sa démarche personnelle et sa contribution au travail collectif.